

Dr. Vincent Roulet

3, rue Philibert Lucot, 75013 Paris, France
06 20 04 96 13

ASSOCIATE – EVERSHEDES SUTHERLAND
8, place d'Iéna, 75116 Paris, France
01 55 73 40 00 – vincentroulet@eversheds-sutherland.com



LECTURER – UNIVERSITY OF TOURS, FRANCE
HEAD OF MASTER 2 – SOCIAL LAW
50, avenue Jean Portalis, BP 0607, 37206 Tours Cedex 03, France
02 47 36 10 30 – vincent.roulet@univ-tours.fr

Work experiences & functions

- 2018 - Secretary general of Social Protection Lawyers Association
- 2017 - Associate, Eversheds Sutherland
I specialise in benefits, particularly health, pensions and employees saving plans. I advise employer, insurance companies, and insurance brokers in implementation and management of these plans. I also advise clients in social security law and international social law.
- 2015 - 2017 Associate, BRL Avocats
- 2010 - 2015 Counsel, Cabinet BRL Avocats
- 2010 - Head of Master 2 – Social Law
Tours University, France.
- 2010 - Lecturer
Tours University, France
- 2004 – 2010 Junior Lecturer
Paris II Panthéon-Assas University
- 2004 – 2008 Legal Consultant
Mercer, France

Diplomas & qualifications

- 2017 Authority to Supervise Research (HDR)
- 2015 Associate
- 2010 Lecturer

2009	PHD in Law – Insurance and benefits for employees <i>Summa cum laude / Price of Paris II Panthéon-Assas University / Price « Picard / Louis Forest » of Chancellery / Price of Retirement Observatory / Price of Voltaire Firm / Price of Metal Industry Association.</i>
2004	Master 2 (DESS) Practice and Law of Labour Relationships (Paris II Panthéon-Assas University)
2002	Master Labour Law (Paris II Panthéon-Assas University)
2002	Master Business Law (Paris II Panthéon-Assas University)

Teachings

2010 –	University of Tours Civil Law, business Law, Labour Law and Criminal Law.
	Ecole de Formation des Avocats of Paris Bar
	Paris II Panthéon-Assas University <i>DU Compensation and benefits</i>
	Paris I Panthéon-Sorbonne University <i>Insurance contracts – Supplementary shemes</i>
	Caen University <i>DJCE, Life insurance, collective plans, social security</i>
	Bochum University (Germany) Civil Law
	Paris XIII Villetaneuse University <i>Labour Law</i>
	University of Lodz (Pologne) <i>Labour Law</i>

Books & articles

Books

2015	Droit des contrats spéciaux, Gualino (with J. Bourdoiseau)
2013	Protection sociale d'entreprise (IRES, CFE-CGS)
2012	Droit du travail, Ellipses, (with D. Langé)
2011	L'opération d'assurance dans la rémunération des salariés, Éditions Panthéon-Assas

Collective Books

2018	Droit des assurances, Gualino, to be published.
2014	L'essor de la médiation en entreprise (co-direction) (Médias & Médiations) <i>L'essor de la médiation en entreprise</i> , éd. Médias et Médiations ; contribution : <i>Les obstacles à la médiation dans les relations interpersonnelles de travail.</i> <i>Dictionnaire des risques psycho-sociaux</i> , éd. Seuil, V° <i>Faute inexcusable, Racisme.</i> <i>Mélanges en mémoire de Grégoire Forest</i> , éd. Dalloz, <i>De quelque utilité juridique du droit du travail.</i>
2013	<i>La cause en droit du travail</i> , éd. Panthéon-Assas, Contribution : <i>La cause de l'engagement unilatéral de l'employeur</i>
2012	<i>Les sanctions en droit du travail</i> , éd. Panthéon-Assas, Contribution : <i>Indemnisation forfaitaire et indemnisation réelle</i>
2011	<i>L'articulation des normes en droit du travail</i> , Economica, Contribution : <i>L'articulation de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour de cassation en droit du travail</i>

Articles

- 2018 *Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, aspects concernant les entreprises*, La Gazette du Palais, à par. (av. J. Bourdoiseau).
- 2017 *Les ruptures amiables*, Dr. ouv., 2017, p. 449 et s.
Responsabilité et droit du travail, Resp. civ. et Ass. 2017, n° 5, p. 27.
Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, aspects concernant les entreprises, La Gazette du Palais, 7 mars 2017, p. 48 (av. J. Bourdoiseau).
- 2016 *Les fonds de pension du secteur public*, RDSS 2016, p. 833.
De quelques observations sur la mise en œuvre des garanties collectives d'entreprise en présence d'un accord de branche, La Gazette du Palais 14 juin 2016, p. 59.
La prescription en protection sociale d'entreprise. (av. S. Blondeau), Cah. Soc. 1^{er} février 2016, p. 121.
Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, aspects concernant les entreprises, La Gazette du Palais, 29 mars 2016, p. 61 (av. J. Bourdoiseau).
- 2015 *De quelques lectures de l'article 7 de la loi Evin*, La Gazette du Palais Sept. 2015
Les conséquences du transfert d'entreprise sur la protection sociale des salariés (avec J. Bourdoiseau), La Gazette du Palais Juillet 2015, n° 186, p. 21.
Généralisation des garanties frais de santé : la création de la règle de droit par la rumeur (avec. S. Blondeau), SSL n° 1683, p. 2
Pourquoi l'égalité ? SSL 2015, n° 1662, p. 10
- 2014 *La palette des rémunérations*, Dossier (dir.), Cah. Soc. 2014, n° 7.
La sécurisation des rémunérations, in dos. préc.
Grande et petites histoires d'une niche sociale : les régimes de protection sociale complémentaire, Cah. Soc. 2014, n° 4.
- 2013 *La portabilité au vu de la loi de sécurisation de l'emploi*, Dr. soc. 2013, n° 11.
Libres propos sur les clauses de désignation, SSL 2013, n° 1568, p. 12.
- 2012 *Pour une réforme de l'article 4 de la loi Evin*, Dr. soc. 2013, p. 1060.
L'assurance invalidité des professions libérales, Rev. dr. san. soc. 2012, n° 4.
Répertoire Dalloz, article *Concierges*.
- 2011 *Épargne retraite : (in)cohérence et (in)utilité des évolutions législatives*, Lettre de l'Observatoire des Retraites n°18, 11.11, p. 5.
Les compléments de rémunération en 2011, JCP S 2011, 1162 ; avec. C. Brédon.
- 2010 *Variations sur la clause de mobilité personnelle*, JCP S 2010, 1077.
- 2009 *Les contributions des employeurs au financement des régimes de protection sociale complémentaire* (commentaire de la circulaire DSS/5B/2009/32), JCP S 2009, 1093 ; avec B. Dorin.

Case law comments

- 2018 Commentaire Plén. 22 décembre 2017, n° 15-28.777 & CJUE 6 février 2018, aff. C-359-16 (Certificat E101), La Gazette du Palais à par.
- 2017 Commentaire Civ. 2^{ème}, 14 septembre 2017, n° 16-20.221 (modification de l'assurance collective), La Gazette du Palais 12 décembre 2017, p. 54 et s.
Commentaire CA Amiens, 22 août 2017 (conditions de recours à l'expertise du CHSCT) Cahiers Sociaux, 2017, p. 472 et s.
Commentaire Civ. 2^{ème}, 15 juin 2017, n° 16-18.532 (condition d'ancienneté d'un régime de protection sociale), La Gazette du Palais, 16 septembre 2017, p. 52.
Commentaire Soc., 17 juin 2017, n° 15-28.115 (faute lourde du salarié mandataire sociale), La Gazette du Palais, 16 septembre 2017, p. 52.
Commentaire Civ. 2^{ème}, 30 mars 2017, n° 15-25.453 (portée des circulaires ACROSS), La Gazette du Palais, 23 mai 2017, p. 75.
Commentaire Soc., 7 mars 2017, n° 15-14.638 (juge judiciaire et arrêté d'extension : désignation), La Gazette du Palais, 23 mai 2017, p. 73.
Commentaire Soc., 20 avril 2017, n° 15-28.304 (préretraite et discrimination), La Gazette du Palais, 23 mai 2017, p. 72.
Commentaire CA Paris, 26 janvier 2017 (Garanties collectives et contrôle URSSAF), Cah. Soc. 2017 p. 198 (av. S. Blondeau).
Commentaire Civ. 2^{ème}, 19 janvier 2017, n° 16-11.239 et 16-11.312 (Contrôle URSSAF, preuve et bonne foi), La Gazette du Palais 7 mars 2017, p. 64
Commentaire Soc., 10 novembre 2016, n° 15-10.936 (fin de couverture de prévoyance et préavis), La Gazette du Palais 7 mars 2017, p. 62.
Note ss. Com., 31 janvier 2017, n° 14-29.474 (Exception de nullité), JCP G 2017, p. 308.
- 2016 Commentaire Civ. 2^{ème}, 16 juin 2016, n° 15-20.222 (date d'effet de la convention de réciprocité entre les URSSAF), La Gazette du Palais 11 octobre 2016, p. 61.
Commentaire CE, 27 juin 2016, n° 388602 (REP contre Décret n° 2015-13 du 8 janvier 2015), La Gazette du Palais 11 octobre 2016, p. 60.
Commentaire Soc., 1^{er} juin 2016 n° 15-12.276, 15-12.796, CE 8 juillet 2016, n° 357115 (clauses de désignation), La Gazette du Palais 11 octobre 2016, p. 58.
Commentaire CA Nancy, 9 mars 2016 (interprétation du contrat de travail) Cah. Soc., 1^{er} mai 2016, p. 229.
Commentaire Civ. 2^{ème}, 4 février 2016, n° 14-27.249 (maintien de la garantie décès après la rupture du contrat de travail), Gaz. Pal 29 mars 2016, p. 85.
Commentaire Soc., 4 février 2016, n° 14-20.584 et 14-24.050 (co-emploi), La Gazette du Palais 29 mars 2016, p. 73.
Commentaire Com., 5 janvier 2016, n° 14-18.688 (rémunération mandataire social), La Gazette du Palais 29 mars 2016, p. 71.
Commentaire, Cons. Const. 20 novembre 2015, n° 2015-498 QPC, La Gazette du Palais, 12 janvier 2016, n° 253w7 (art. L. 137-11 Css)
Commentaire Civ. 2^{ème}, 5 novembre 2015, n° 14-23.871, La Gazette du Palais, 12 janvier 2016, n° 253w8 (redressement URSSAF).
- 2015 Commentaire Civ. 2^{ème}, 17 septembre 2015, n° 14-20.264, La Gazette du Palais, 17 novembre 2015, n° 247p0 (redressement URSSAF).
Commentaire Soc., 23 septembre 2015, n° 14-15.311, La Gazette du Palais, 17 novembre 2015, n° 247n9 (transaction).
Commentaire Civ. 2^{ème}, 28 mai 2015, n° 14-16.279, La Gazette du Palais, 15 septembre 2015, n° 239x2 (protection sociale d'entreprise).

	<p>Commentaire Civ. 2ème, 12 février 2015, n° 14-10.886, La Gazette du Palais (Assujettissement à charges sociales de l'indemnité versée au salarié protégé licencié sans autorisation de l'inspecteur du travail).</p> <p>Commentaire Soc., 11 février 2015, n° 14- 14-11.409, La Gazette du Palais, (à paraître) (Conditions d'application de l'article L. 912-1 (anc.) du Code de la sécurité sociale).</p> <p>Commentaire Soc., 11 février 2015, n° 14-13.538, La Gazette du Palais, (à paraître) (interprétation de la décision Cons. Const., déc. 2013-672 DC du 13 juin 2013).</p>
2014	<p>Commentaire CA Douai, 19 décembre 2014, (QPC déposée contre une disposition réglementaire), Cah. Soc. 2015, p. 216.</p> <p>Commentaire Soc., 4 février 2015, n° 14-13.646, Lexbase Hebdo n° 609, n° N6118BU7 (qualification et portée rétroactive d'un avenant interprétatif à un accord collectif).</p> <p>Commentaire, CA Paris, 16 octobre 2014, n° 12/17007, Cah. Soc. 2014, p. 708 (application dans le temps de la jurisprudence du conseil constitutionnel).</p> <p>Commentaire, CA Paris, 23 juin 2014, n° 13/11207, Cah. Soc. 2014, p. 517 (application de l'article L. 137-11-1 du Code de la sécurité sociale).</p> <p>Commentaire, Soc., 20 mai 2014, n° 12-26.322, Dr. soc. 2014, p. 685 (dénonciation des avantages de retraite par l'employeur).</p> <p>Commentaire, Soc., 27 mars 2014, deux espèces, n° 13-14.656 et n° 13-14.202, Dr. soc., 2014, p. 581 (acquisition du droit à garantie dans les contrats collectifs)</p> <p>Commentaire CA Paris, 10 mars 2014, n° 13/17082, Cah. Soc., n° 4 (information du CCE en cas de cession d'actions).</p> <p>Commentaire, Cons. Const., déc. n° 2013-366 QPC du 14 février 2014, Dr. soc. n° 4 (Constitutionnalité de la loi de validation du versement transport).</p>
2013 (depuis)	<p>Chronique sociale in « Application du droit de l'Union européenne par la Cour de cassation », ss. dir. S. Barbou des Places, A.-S. Choné-Grimaldi, Europe</p>
2013	<p>Commentaire, Cass. soc., 23 janvier 2013, n° 11-16.172 et s., Dr. soc. 2013, p. 379.</p>
2012	<p>Commentaire, Cons. Const., déc. n° 2012-240 QPC du 4 mai 2012, JCP S 2012, 1258 (harcèlement sexuel).</p> <p>Commentaire Cass. soc., 15 novembre 2011, n° 10-20.891 ; avec B. Dorin, JCP S 2012, 1091.</p>
2011	<p>Commentaire Cons. Const., 13 octobre 2011, n° 2011-180 QPC, JCP S 2011, n° 1594.</p>
2010	<p>Commentaire Cass. soc., 3 février 2010 (contrat de travail), JCP S 2010, n° 1148.</p>